

CANTON DU VALAIS

Arrondissement forestier du Valais central

COMMUNE DE MIEGE

Plan de constatation de la nature forestière

Mise à l'enquête selon la loi fédérale sur les forêts
art. 10 al.2 et art. 13 al.1
L'ordonnance cantonale sur la constatation de la forêt art. 3

PLAN 2

Légende

Forêt:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 et 13 LFO, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiats.

Délimitation de la forêt à titre indicatif, en dehors des zones à bâtir

Limite de la zone à bâtir.

Le géomètre :

L'ingénieur conservation des forêts :

La Commune :

Sierre, le 26.08.2008

Bramois, le 26.07.08

Mège, le 18.10.2008

Nom du géomètre officiel :

Publié au BO le :

Homologation par le conseil d'Etat le :

RUDAZ + PARTNER
STÉPHANE CLAVEN
Géomètre officiel
3960 Sierre

19.10.2008

14 JAN. 2009

Plan cadastral N° 2

Plan cadastral mis à jour :
Juillet 2008

Vers.

DATE

DESSIN

CONTR.

01.07.08

NS

BZ

25.09.08

RM

BZ

13836001.dwg

